

que le major général Claude Lafrance, un vétéran de Corée et le dernier pilote de chasse des Forces armées canadiennes, a quitté son poste pour assumer des fonctions dans la catégorie SX au Secrétariat d'État. Ce nouveau poste lui assurera un traitement de l'ordre de \$60,000 à \$70,000 par année.

● (2215)

Voilà donc un exemple prouvant que les échelles de paye ne réussissent pas à assurer une rémunération suffisante même à ces niveaux élevés. Il nous faut voir comment se comparent les soldes accordées aux membres des Forces armées canadiennes avec les échelles de traitement tant de la Fonction publique que du secteur privé. Nous ne pouvons qu'espérer que le ministre en tienne compte lorsqu'il traitera avec le Conseil du Trésor à propos des soldes des Forces armées et qu'ensemble ils s'entendront sur des soldes qui permettent à quelqu'un de poursuivre une carrière dans les Forces armées en touchant une rémunération égale ou presque égale à ce qu'il gagnerait dans le secteur privé, et certainement égale à ce qu'il gagnerait dans le secteur public.

Il y a d'autres problèmes qui concernent les Forces armées canadiennes et qui affectent leur moral tout autant que la solde. Je déplore par exemple qu'on ne fournisse pas l'équipement, les armes et les installations qu'il faudrait aux Forces armées canadiennes. Pour l'armée de l'air, nous avons enfin décidé d'acheter un nouvel appareil de combat, le Hornet CF-18. Pour la marine, un programme de développement de destroyers auxiliaires est en bonne voie. Il y aurait lieu de rénover les frégates de la patrouille canadienne. Dans un commandement mobile, on a élaboré un programme en vue de remplacer les véhicules sur roues ainsi que d'acquérir de nouveaux systèmes d'artillerie. J'espère que le gouvernement veillera à la réalisation de tous ces programmes tout en versant une rémunération adéquate, car en fin de compte la défense du Canada est entre les mains de nos militaires.

Comme nous sommes en temps de paix, la situation de nos membres des Forces armées canadiennes laisse vraiment à désirer. Au cours de la dernière campagne électorale, alors que l'Union soviétique envahissait l'Afghanistan, alors que la situation au Moyen Orient menaçait la paix mondiale, tous les partis politiques se sont intéressés au sort des Forces armées. J'espère donc que ces deux controverses terminées, nous continuerons à appuyer nos Forces armées.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Tout d'abord monsieur l'Orateur, je suis assez amusée que le député d'Halifax-Ouest (M. Crosby) demande une augmentation des soldes en présence du député de York-Peel (M. Stevens). Comme l'a déjà signalé le député d'Halifax-Ouest, le 1^{er} avril dernier, le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a annoncé une augmentation de solde pour les militaires.

La majoration moyenne représente 12 p. 100 de la paie globale sur 12 mois, soit 12.31 p. 100 pour les sous-officiers et 11.05 p. 100 pour les officiers. Cela se compare favorablement avec les hausses annoncées le 2 novembre 1979 par l'ancien ministre conservateur car cette majoration représentait à peu près 12.4 p. 100 sur une période de 18 mois.

A l'occasion de différents énoncés de principes rendus publics durant les années 60, le gouvernement du Canada a décidé d'être un «employeur équitable» pour ce qui est de la rémunération et des conditions de travail de ses employés. Afin

L'ajournement

que les militaires jouissent de conditions semblables, le Conseil du Trésor a établi en novembre 1968 un comité consultatif formé de représentants du Conseil du Trésor et du ministère de la Défense nationale afin de recommander des échelles salariales appropriées. Le groupe d'étude a suggéré que si les militaires devaient bénéficier de conditions comparables à celles de la Fonction publique, il fallait s'intéresser particulièrement aux conditions de service et à la rémunération.

Trois facteurs entrent en ligne de compte dans la détermination des soldes: la hausse économique; la comparaison avec la Fonction publique, et le facteur militaire qui comprend des éléments comme la durée du travail, les conditions de carrière, les pensions et le reste.

Pour déterminer la dernière majoration, on a particulièrement tenu compte du facteur économique. Cependant, on a entrepris de réexaminer le facteur militaire et cet examen devrait être terminé au cours des prochains mois et appliqué à l'occasion du prochain rajustement de solde. La dernière augmentation tient également compte du principe de l'équivalence avec la Fonction publique, aspect que le député a souligné dans sa question du 24 mars, et ce principe est à la base de la révision annuelle des barèmes de solde des militaires.

On a établi des points de repère de comparabilité là où une fonction militaire particulière pouvait être considérée comme équivalente à d'autres professions. Cela comporte plus de 70 appariements d'emplois entre des métiers militaires et des professions de la Fonction publique qui sont elles-mêmes régulièrement comparées à leurs équivalents du secteur privé.

Donc, en résumé, monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que le gouvernement rémunère ses militaires de façon très équitable. Toutefois, j'ajouterais que, personnellement, je crois qu'étant donné leur dévouement et leur conscience professionnelle, nos militaires méritent entièrement le traitement qu'on leur verse.

● (2220)

L'ADOPTION D'UN CODE MONDIAL RÉGISSANT LA COMMERCIALISATION DES FORMULES POUR NOURRISSONS

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 9 avril 1981, au cours de la période des questions à la Chambre, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) au sujet d'un code de commercialisation qui fera l'objet d'un débat à la conférence de l'Organisation mondiale de la santé qui doit se tenir en mai 1981. Il s'agit d'un code recommandé par les dirigeants de l'Organisation mondiale de la santé qui vise à interdire le recours à des techniques douteuses de mise en marché de succédanés du lait maternel. Ce code interdirait certaines méthodes qu'utilisent les fabricants de formules pour nourrissons comme, par exemple, des prétendus messages publicitaires éducatifs, la distribution d'échantillons gratuits, ou le recours à de soi-disant infirmières en alimentation des bébés ou à des membres de la profession médicale comme personnel de vente.

Il semblerait que ces méthodes de vente se soient avérées très efficaces au fil des années pour remplacer l'allaitement maternel par des formules pour nourrissons. Ces méthodes n'ont pas été utilisées que dans les pays industrialisés; elles l'ont aussi été avec succès dans les pays du tiers monde.